L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS
VENDREDI, 10 AOUT 1894.

OFFICIEL.

Assemblée Générale
—DE—
L'ETAT DE LA LOUISIANE

Session Régulière de 1894.

No 90] LOI

Amendant une loi intitulée "Loi" créant le "District de Levées Caddo de l'Etat de la Louisiane, etc., numérotée 74 de la session de 1892, approuvée le 6 juillet 1892; et désignant avec plus de détails quelles sont les terres sujettes à la taxe pour des objets de levées, en vertu de cette loi No 74, approuvée le 6 juillet 1892.

Section 1ère. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la loi portant le numéro soixante-quatorze, approuvée le 6 juillet 1892, intitulée: Loi créant le District de Levées Caddo dans l'Etat de la Louisiane; pourvoyant à la nomination par le Gouverneur d'un Bureau de Commissaires pour administrer le district; autorisant ledit Bureau à imposer, asseoir et percevoir une taxe, un assessement local ou une contribution forcée; autorisant l'imposition d'un assessement et la perception d'une taxe ad valorem sur toute la propriété comprise dans le district; l'imposition et la perception d'une taxe spéciale sur chaque acre de terre du district; une certaine taxe ou un certain assessement sur chaque balle de coton ou autre produit du sol récolté dans ledit district; autorisant l'assessement et la perception d'une taxe sur chaque mille de chemin de fer dans le district; autorisant ledit Bureau à pourvoir à l'établissement de règles et de lois pour la gouverne du district des levées; autorisant l'émission de bons; engageant les revenus dudit district pour le paiement des bons en question, intérêt et autres argents qui seront empruntés conformément aux dispositions de cette loi; autorisant et requiérant l'imposition de taxes pour le paiement de l'intérêt et du principal de ces emprunts; pourvoyant à un fonds de réserve pour le rachat de ces bons; autorisant le Bureau à emprunter de l'argent pour son usage, et l'autorisant à hypothéquer ou à donner en nantissement sa propriété et ses objets de valeur y compris ses revenus, pour le remboursement de l'emprunt; donnant au district de levées certaines terres dans le district appartenant à l'Etat et prescrivant les devoirs du Bureau des Ingénieurs d'Etat à cet égard, cette loi, est-il dit, est par la présente amendée de façon à y ajouter une section qui sera la section 19me de la dite loi numérotée 74 de la session de 1892, comme suit:

Section (19.) Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane que les terres sujettes à la taxe en vertu de cette loi sont déclarées être celles situées en deça des limites du district, celles exceptées qui sont situées à côté et bordant la Rivière Rouge et entre ladite rivière et la ligne des levées situées et construites de temps à autres, par le Bureau des Ingénieurs d'Etat conformément à cette loi, et sans intention de les protéger par les levées construites en vertu de cet acte. Ces terres ainsi situées entre la levée et la Rivière Rouge ne seront pas sujettes à la taxe, de par cette loi, pour des objets de levées, et les assesseurs, les percepteurs de taxes et tous autres fonctionnaires chargés de l'assessement ou de la perception des taxes sont, par les présentes, enjoints de ne lever, de n'assesser ou de ne percevoir aucune taxe de levée, ou aucun assessement ou aucune contribution forcée en vertu de la section 6 ou 7 de cette loi, des propriétaires de ces terres ainsi situées. Les officiers chargés d'imposer ou de percevoir un assessement spécial ou une contribution forcée en vertu de la section 8 de cette loi, ne percevront aucun assessement ou aucune contribution semblables des producteurs de cotons récoltés sur ces terres situées entre la Rivière Rouge et la ligne des levées, ainsi qu'il est dit plus haut. Aucunes terres comprises dans ce district ne seront exemptes de la taxe ou de l'assessement locales, celles exceptées qui, de l'avis du Bureau des Ingénieurs d'Etat sont situées de telle façon qu'elles ne peuvent être protégées par le District des Levées contre les eaux de la Rivière Rouge. Le Bureau des Ingénieurs d'Etat est par la présente requis de faire un arpentage et un examen dans le but de s'assurer si ces terres, en eût-il, peuvent être exemptées, toutes les fois que la demande lui en sera adressée par le Bureau des Commissaires du District des levées, par le Juri de Police de la paroisse, arpentage et examen qui se feront aux frais du District des levées.

Sec. 2.—Il est en outre décrété, etc., que cette loi prendra effet à partir de sa promulgation.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président pro tempore du Sénat.
Approuvée le 7 juillet 1894.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 91] LOI

Faisant une allocation pour défrayer les déficits dans la somme allouée en 1892 pour payer les Commis d'Enrégistrement de la paroisse d'Orléans, lors de l'élection générale de cette année 1892, et de l'élection des membres de l'Assemblée Générale en 1894.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la somme de dix-sept-cent-soixante-quatorze dollars ($1,774 00) soit ici allouée pour combler les déficits dans l'allocation faite en 1892 pour payer les Commis d'enrégistrement de la paroisse d'Orléans pour l'élection générale de 1892 et l'élection des membres de l'Assemblée Générale de 1894.

Sec. 2—Il est de plus décrété, etc., que la susdite somme sera payée des revenus de 1894, contre des mandats desdits commis d'enrégistrement, dûment approuvés par le surintendant de l'Enrégistrement de ladite paroisse.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président Pro Tempore du Sénat.
Approuvée le 7 juillet 1894.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 92.] LOI

Amendant et décrétant à nouveau la section 6 de la loi No 21 de l'année 1892, intitulée: Loi pourvoyant à l'exécution de la charge imposée à l'Etat de la Louisiane par son agrément d'une loi du Congrès approuvée le 2 mars 1891, ayant pour objet de rembourser la taxe connue sous le nom de "Taxe de District," en limitant le terme des commissaires, et autorisant l'Auditeur à se charger et à continuer la distribution du fonds des taxes de district.

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la section 6me de la loi No 21, approuvée le 28 juin 1892, intitulée: Loi pourvoyant à l'exécution de la charge imposée à l'Etat de la Louisiane par son acceptation d'une loi du Congrès approuvée le 2 mars 1891, de rembourser ce qu'il est convenu d'appeler la Taxe de district, il est décrété, est-il dit, que cette loi est amendée et décrétée à nouveau dans le langage suivant:

Section 1re.—Le terme de la Commission ici créée par la section 4 de cette loi, adoptée le 28 juin 1892, expirera lorsque sera adoptée cette loi; et à l'expiration de son dit terme de service, la Commission livrera à l'Auditeur des Comptes Publics tous les livres, comptes, sécurités, applications et autres papiers en sa possession. Il sera alors du devoir dudit Auditeur de remplir après cela tous les devoirs imposés à la Commission par la loi. La compensation de la Commission est ici fixée à [$1,200] douze cents dollars par an à partir de la date de la nomination, payable des Fonds de la Taxe Directe contre des mandats tirés sur l'Auditeur de l'Etat; pourvu que tout montant déjà payé auxdits Commissaires soient déduits dudit montant alloué; et la compensation de secrétaire et du sous-secrétaire de ladite Commission est ici fixée à [$1,000] mille dollars pour chacun à partir de la date de leur nomination, payable en mandats du Gouverneur sur l'Auditeur de l'Etat à prendre dudit fonds de la Taxe Directe. Le montant précédemment reçu sera déduit desdits paiements; et leur terme d'office expirera en même temps que finira le mandat de la Commission.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., que l'Auditeur d'Etat après s'être chargé de ladite distribution du Fonds de la taxe directe, est ici autorisé à débourser dudit Fonds Directe une somme n'excédant pas cent vingt-cinq dollars pour salaires de commis, frais postaux, papeteries, etc.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., que toutes lois ou parties de lois en conflit avec celle-ci, sont par elle abrogées.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président pro. tem. du Sénat.
Approuvé le 7 juillet 1894.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane
Pour copie conforme:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 93] LOI

Amendant et décrétant à nouveau la loi No 80 de 1890 intitulée: une loi amendant et décrétant à nouveau la loi No 82 de 1888, intitulée: une loi amendant et décrétant à nouveau la loi No 125 de 1880, approuvée le 10 avril 1880, ayant trait aux corporations pour travaux d'amélioration publique.

Section 1—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la section 1re de la loi portant le No 80 de 1890 amendant la section 1re de la loi numérotée cent-deux, amendant la section quatrième de ladite loi numérotée cent vingt-cinq, est amendée et décrétée à nouveau dans le langage suivant: Que tout chemin de fer, chemin plancheyé, turnpike, canal, ascenseur, ou entrepôt, compagnie de drainage d'égoûts, de réclamation de terres, de construction de levées, de waterworks ou d'éclairage et de puissance électrique, ou tout pont, compagnies de chemins de fer établis en vertu des lois de l'Etat, fussent-elles des lois spéciales ou des lois générales, pourront emprunter de temps à autres telles sommes qu'il leur faudra pour construire, réparer ou acquérir de la propriété ou des franchises et, dans ce but, pourront émettre des bons ou autres obligations garantis par hypothèques, nantissement, selon le cas, sur leurs franchises ou leurs propriétés, immobilières ou personnelles, ainsi que sur leurs revenus, contributions et recettes; ces bons seront payables aux conditions et aux échéances que fixera le Bureau de Direction, les administrateurs ou les commissaires; et tous ces derniers auront le pouvoir de vendre lesdits bons ou d'en disposer autrement aux conditions que dicteront les compagnies respectives.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président pro tempore du Sénat.
Approuvée le 7 juillet 1894.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme!
T. S. ADAMS,
Secrétaire-d'Etat.

La meilleure de toutes les poudres-levain.---Dernier rapport du gouv. des E.-U.
Royal Baking Powder
Absolument Pur.

Chronique de la Ville.

Nouvelle-Orléans, 10 Août 1894—Indications pour la Louisiane - Temps: généralement beau, avec averses sur la côte.

Température du 9 août 1894.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens No 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	78	23
Midi	80	24
3 P. M.	86	27
6 P. M.	84	26

Mariages, Naissances et Décès, inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Naissances—Mmes A. Mahl, un garçon; Alfred Halter, un garçon, Martin Haunie, une fille; Louis Vertilian, une fille.

Décès—Mary Brant, 56 ans, 231 avenue Cleveland; Harriet Sharp, 61 ans, McDonoghville; A Mahl, 5 jours, 10 avenue Peters; Jane Collins, 45 ans, coin Magasins et Wall; Robert Kennedy, 19 mois, 31 rue Sud Roman; John McHughes, 25 ans, 472 rue Nord Peters; Mme A. Connors, 20 ans, 76 rue Espagne.

Première Cour de Recorder.

Le nègre qui avait été arrêté comme complice de l'assassin du gardien Cotter, a comparu hier matin devant la 1ere cour de recorder. Il a été renvoyé en prison en attendant que la police capture le coupable, le fameux "Greasy Jim."

Deuxième Cour de Recorder.

Hier matin a comparu devant le recorder de la Deuxième cour, une femme du nom de Emma Smith, qui tient une maison borgne à l'encoignure des rues Bienville et Claiborne. Plainte a été portée plusieurs fois contre elle par les voisins, mais elle a toujours refusé de déménager. Le juge lui a annoncé que si elle persistait dans son refus, une accusation serait portée contre elle matin et soir, et qu'elle serait condamnée à une amende de $25 ou trente jours de prison pour chaque accusation.

Le successeur du Dr Miles.

Les administrateurs de l'hôpital de Charité viennent de nommer l'assistant du Dr Miles, au poste qu'occupait celui-ci. Le Dr Bloom sera donc désormais chirurgien en chef, et les Drs W. E. Parker et S. M. Fortier, ses assistants.

Mépris de Cour.

J. Richard, un jeune homme qui avait négligé de se présenter à la cour après avoir été cité à comparaître par le juge Aucoin, a été envoyé en prison pendant 24 heures pour mépris de cour.

Tentative de vol.

La nuit dernière, tandis que le shérif criminel, M. Klock, assistait à la séance de pugilat à l'Auditorium, un nègre a jugé le moment opportun pour pénétrer chez lui, rue Sud Claiborne, No 33. Il a été aperçu par la fille de M. Klock, qui a donné l'alarme. Le shérif a été prévenu et lorsque il est arrivé chez lui, il a constaté que le voleur n'avait pas réussi à mettre son plan à exécution.

Repêché.

On a repêché à Alger, en face les Abattoirs, le cadavre d'un matelot qui était tombé par dessus bord du navire El Norte, le 8 courant. Ce marin se nommait Albert Peterson.

Au pénitencier.

Geo. Washington, un nègre qui avait pénétré dans le magasin de Paul Pizzini où il avait volé une boîte contenant $10, a été condamné par le juge Moise à sept mois de pénitencier.

Le Steamship Texas.

Les inspecteurs du Bureau de Santé ayant été envoyés à bord du steamship Texas qui était entré le 8 août avec des cas de fièvre à bord, lesquels avaient inquiété la population, ont soumis un rapport par lequel ils déclarent que ces cas de fièvre ne sont pas de nature à justifier les dites craintes et que les malades ne sont atteints que de la malaria.

Un rapport plus détaillé sera soumis ultérieurement. Les inspecteurs disent qu'il y a 6 malades à bord et qu'il n'y a pas de raison pour que le navire ne soit pas autorisé à séjourner à son quai.

Rixe.

Une bataille a eu lieu, hier à 3 heures de l'après-midi, coin des rues Chesnut et Wall, entre Sarah Forrest et Hewy Breckinridge, deux femmes de couleur, dont une a frappé l'autre à la tête et sur le dos avec une latte de clôture, la blessant ainsi d'un coup de rasoir. La blessée, la femme Forrest, a été transportée chez elle, où elle a reçu les soins de sa famille. L'autre femme a été arrêtée.

Méchants propos.

Une accusation de bataille et bris de paix a été portée contre deux jeunes filles de Carrollton, Miles Marie et Della Gross, qui habitent rue Short No 59. Ayant reçu ces jours derniers d'un monsieur Geary, un jeune homme qui habite le même district, une missive un peu cavalière, indécente même, elles ont décidé de venger cette insulte et ont attendu le coupable à un coin de rue, le cravachant de la belle façon, malgré les nombreux témoins de l'affaire qui ont cherché à intervenir, sans réussir à protéger la victime, qui portait les traces de cette fustigation lorsqu'elle a été abandonnée par les deux femmes. Une contre accusation a été portée par les deux jeunes filles.

Le Testament du Dr Miles.

Le testament du Dr Miles a été ouvert hier devant la cour civile. Il porte la date du 1er septembre 1893 et est ainsi libellé:

"Voyant tous les jours combien la vie humaine est chose incertaine même lorsque l'on est en pleine santé j'ai rédigé mon testament comme suit:

Je choisis mon ami le Dr Parker comme mon exécuteur testamentaire, sans cautionnement.

N'ayant pas d'héritiers directs, et n'ayant jamais été marié, je désire que mes biens soient repartis comme suit:

A ma sœur Lizzie, femme de J. B. Moore, je lègue $10,000. A l'héritier mineur du Dr Sam. Logan, $10,000.

A l'Hôpital de Charité, $10,000.

A l'Université Tulane, $10,000.

A l'Hôtel Dieu, $1,000, et ceux de mes instruments de chirurgie dont on pourra y faire usage.

Au Dr E. Parker, mes chevaux et voitures et accessoires, et le reste de mes instruments.

A Jennie, femme de l'ex-gouverneur McEnery, à Charles et à Douglas ses fils, à la fille du Dr T. Logan, et à ses deux fils.

A Albert Miles Pratt, fils du Dr H. Pratt, à Virginie, fille du Dr Sam Logan, $1,000 chacun.

A mon ami dévoué, Tom Dople, $500.

A chacun de mes quatre frères, $5,000.

Toutes autres propriétés personnelles non mentionnées, reviendront à ma sœur Lizzie.

A mes neveux et nièces, je lègue mes actions de la Birmingham Furnace and Mfg Co. (1,500 actions).

"100 actions de la Trussville Cahaba River Land Co., mes propriétés immobilières dans la ville de Bessemer, Ala., et le reste de mes biens, le tout pour leur être divisé en parts égales.

"Témoins: J. B. Moore, W. E. Parker, W. C. H. Robertson."

Horrible accident.

Hier, à 3 heures de l'après-midi, un horrible accident est arrivé sur la ligne du Milneburg. La victime est un garçon de 18 ans, nommé R. Heck, qui est au service de la compagnie comme porte-drapeau. Tandis qu'il était sur l'avant de la locomotive d'un train qui rentrait de Milneburg, la partie sur laquelle il se tenait et qui est connue en terme de métier sous le nom de "pilot," a donné contre la voie de la ligne de chars de Claiborne alors que le train arrivait à l'intersection des rues St Claude et Champs Elysées, et la plateforme a cédé, jetant sur la voie, devant la locomotive, le malheureux jeune homme qui a été traîné une distance de quarante pieds avant qu'on ait pu arrêter le train. Lorsque le blessé a été relevé, il était encore vivant malgré ses affreuses blessures. Il était en effet horriblement lacéré, ayant eu une jambe emportée et avec elle une partie de la hanche et de la poitrine.

L'autre jambe avait été écrasée près de la hanche. La voiture d'ambulance a été appelée, mais l'infortuné a expiré peu après son arrivée, la mort mettant fin à ses atroces souffrances. Le cadavre a été transporté à la morgue et le coroner a été immédiatement informé. Le mécanicien et le chauffeur du train ont été arrêtés et remis en liberté sur parole. Ils comparaîtront ce matin devant le recorder de la Deuxième Cour.

A l'Hôpital.

On a transporté hier matin à 11 heures à l'Hôpital à l'arrivée du train du Southern Pacific, un nommé J. McCloskey, âgé de 37 ans, qui venait de Thibodaux, où il avait été blessé par la chute d'un arbre.

Accident.

Hier matin à 11 heures, un nommé Marcel Pargado, qui demeure rue Ste-Anne près Villeré, a été blessé par une mule qu'il examinait à l'encoignure des rues Douane et Miro. L'animal a rué et lui a cassé la jambe au-dessous du genou.

MENUS FAITS.

La nuit dernière, des personnes restées inconnues ont brisé la vitrine de la pharmacie Diebold coin 3me et Carondelet et une sorte d'étagère qui se trouvait à l'intérieur a été renversée et cassée. Les dommages s'élèvent à $25.

CHASSE-SPLEEN.

L'homme qui a peu d'amis est celui qui en compte le plus.

Ceux qui n'ont pas réussi dans la vie sont toujours prêts à expliquer pourquoi leurs voisins ont fait faillite.

Un père croit toujours qu'il n'y a pas au monde un fils comme le sien, et tous les autres pères s'en réjouissent.

S'il est un moment où la femme doit être laissée à elle-même, c'est quand, par un jour de beau la corde à linge vient à casser.

Les auteurs nous parlent toujours de fiancées rougissantes; cela n'a rien d'étonnant quand on songe aux fiancés qu'elles sont souvent forcées d'accepter.

Il y a des gens qui ne croient pas à l'utilité de l'annonce, s'ils veulent envoyer leur adresse à l'ABEILLE, nous annoncerons qu'ils ont trouvé un portefeuille garni de dollars, ou une bague en diamant à leur choix.

Quand un passant court après son chapeau enlevé par le vent, tous les autres passants s'arrêtent en riant pour le voir courir. Quand le passant dont le chapeau a été enlevé par le vent s'arrête et rie, tous les autres passants courent après le chapeau pour le rattraper.

A la correctionnelle:
Le président.—Vous n'avez jamais été condamné?
Le prévenu.—Jamais, monsieur le président.
Le président.—Parfait! Asseyez-vous, vous allez l'être.
Le prévenu.—Mais on m'accuse à faux. Un voleur et moi cela fait deux.
Le président.—Sans doute cela fait deux voleurs.

Les Plus Grands Honneurs ont été décernés, au World's Fair, au
DR. PRICE'S CREAM BAKING POWDER
LA PLUS PARFAITE FABRIQUÉE.
Une poudre de crème de tartre faite du raisin pur, sans ammoniaque, alun et autre ingrédien falsifiant.
AN D'EPREUVE

BULLETIN Télégraphique.

Hydrophobie.

On vient de recevoir à Washington, du consul des Etats Unis à Odessa, un rapport dans lequel il donne des détails sur les essais auxquels a été soumis le traitement Pasteur, à la station Bactériologique, pour en déterminer l'efficacité. Les résultats sont très concluants, car sur 793 malades inoculés, il n'en est mort que six, tous des enfants.

L'Angleterre et les Etats-Unis.

L'Angleterre a annoncé son intention d'agir de concert avec les Etats-Unis, dans l'affaire de Bluefields. Des instructions à cet effet ont été envoyées au commandant du croiseur anglais Mohawk. Le général Barrios est en route pour l'Angleterre où il se rend dans le but de faire modifier les clauses du traité Clayton-Bulwer, mais il est probable que les Etats-Unis ne consentiront pas à l'abrogation de ce traité qui assure la neutralité du Canal du Nicaragua.

Guillaume et Victoria.

On écrit de Cowes, à la date du 8 août, que l'empereur d'Allemagne a dîné avec la reine d'Angleterre. Le prince de Galles et le marquis et la marquise de Lorne assistaient à ce dîner qui a été suivi d'une réception à laquelle ont pris part les officiers des navires de guerre anglais, allemands et des Etats-Unis, en ce moment dans le port. L'empereur prendra congé de la reine dimanche.

Il se rendra à Aldershot lundi, pour assister à une revue des troupes. Parmi les chevaux qui ont été amenés en Angleterre pour son usage, se trouve le coursier qu'il monte toujours à l'occasion des revues militaires, et qu'il guide uniquement par le jeu des genoux.

Guillaume s'embarquera mercredi à Gravesend, à bord du yacht Hohenzollern.

Pèlerins Américains.

On écrit de Rome, que le 8 août au matin, 400 pèlerins américains ont tenu une réunion dans la salle du consistoire. La messe a été célébrée par Mgr Ughérial. Le pape a donné de l'autel, sa bénédiction aux pèlerins. Le pape s'est exprimé en français et a béni beaucoup d'objets qui lui ont été présentés par les pèlerins. Ceux-ci partiront vendredi pour Gênes, Marseille, Toulouse et Lourdes, qui est le but de leur voyage.

Tremblement de terre.

On annonce de Palerme, que le 8 août des secousses de tremblement de terre ont été ressenties à 6 heures du matin, à Zaffarano. Six personnes ont été tuées et plusieurs blessées. Les mêmes secousses ont été ressenties à Catane et dans le voisinage immédiat du mont Etna. La direction des secousses était du nord au nord est, A Catane, le clocher de l'église de St-Dominique a été démoli.

Les Anarchistes

D'après les instructions de son gouvernement, le commandant des troupes italiennes à Massouah, Egypte, fait construire une prison pouvant contenir 2,000 détenus. C'est là que seront envoyés les anarchistes considérés comme une menace pour la société.

—On a arrêté à Marseille un anarchiste italien du nom de Panetti. Il était récemment arrivé d'Amérique et avait une valise pleine de dynamite. Il se rendait en Italie, afin d'y commettre plusieurs attentats.

—La mère de Santo l'assassin du président Carnot, a écrit à Mme Carnot pour lui demander d'intercéder auprès du président Périer, pour qu'il laisse la vie à son fils.

Elle a reçu de celui-ci une lettre dans laquelle il s'exprime en ces termes:

"Chère mère.—Je vous écris ces quelques lignes pour vous apprendre que j'ai été condamné à mort. Que devez-vous penser de moi? Vous ne pouvez pas croire que je suis un assassin et un malfaiteur. Vous savez que de mon bon cœur et de ma tendresse je vous ai toujours donné des preuves. Eh bien, mon cœur est le même aujourd'hui. Si j'ai commis cet acte, c'est simplement parce que j'étais fatigué des infamies de ce monde.

Je remercie le prêtre qui est venu à moi, mais je ne veux pas me confesser.

J'envoie à mes frères, à mes sœurs et aux autres, mille baisers."

—L'anarchiste italien Cypriani, qui a été arrêté pour avoir pris part à un complot pendant les récents troubles en Sicile, a reçu l'ordre de quitter la ville de Bruxelles. Il va se rendre à Londres.

Extradition de Balfour.

On écrit de Buenos-Ayres que le gouvernement a accordé à l'Angleterre l'extradition de son ex-membre du Parlement, M. Balfour, qui a à répondre de certains troubles financiers.

La mort d'un Bandit.

Marco de Lunas, le plus célèbre bandit de la frontière nord du Mexique, a été tué à 40 milles au sud de Reynosa, par un détachement de soldats qui étaient à sa poursuite. Il se trouvait en compagnie d'une femme lorsqu'il a été découvert, et la femme a partagé son sort. De Luna était coupable de plusieurs assassinats et de divers autres crimes. On pense que l'on réussira à rejoindre les membres de la bande dont il était le chef.

Explosion de Bombe.

Une bombe qui a fait explosion dans la ville de Corfou, Grèce, a causé la mort de sept personnes et des dégâts considérables. On ignore par qui cet engin a été jeté.

Les Puissances Européennes en Corée.

Le *Matin* a publié un long article consacré aux affaires de Chine et aux relations des puissances européennes avec les nations orientales.

Dans cet article, l'auteur conseille à la France de rester neutre le plus longtemps possible, mais il ajoute: "Mais si une puissance autre que la Chine ou le Japon cherche à s'implanter en Corée, la France doit se réserver le droit de s'arroger les mêmes avantages."

Chine et Japon.

Une dépêche de Hong-Kong dit que le vice-roi du Kwang Hang a enrolé 5,000 Pavillons Noirs, pour renforcer la garnison des forts du fleuve Canton.

La mousson et les typhons vont arrêter, ou du moins paralyser les mouvements des flottes japonaise et chinoise, car c'est la saison de ces tourmentes irrésistibles. La mousson n'empêcherait pas les manœuvres, mais le typhon, avec ses mouvements giratoires est très redouté des navigateurs, et les mers orientales sont très dangereuses lorsqu'il sévit.

Le Chancelier Von Caprivi a défendu aux autorités des ports allemands de laisser exporter des munitions de guerre à destination de la Chine ou du Japon.

La République de Hawaii.

Le président Cleveland a adressé au président Dole, de la république de Hawaii une lettre par laquelle il reconnaît la nouvelle forme de gouvernement. M. Cleveland félicite le président Dole et lui annonce qu'il a reconnu officiellement le représentant de son gouvernement à Washington.

Incendies.

La ville de Gifford, Ill., a été presque détruite par les flammes, ce matin 9 août, à 2 heures. Deux élévateurs à graine ont été détruits, ainsi que toute la partie commerçante de la ville.

—Deux incendies allumés par des malfaiteurs ont pris à Lenoka, Minn. Les habitants ont passé la nuit à monter la garde pour empêcher de nouvelles tentatives. On a dû appeler les pompiers de Minneapolis pour éteindre les flammes.

Une Réserve Indienne.

La réserve indienne Kickapoo, dans le Kansas, sera ouverte à la colonisation d'ici à six semaines, si la division de ce territoire, par lots, peut être terminée aussi rapidement que l'espère le gouvernement.

La Meilleure Médecine.

J. O. Wilson, Entrepreneur et Constructeur, Sulphur Springs, Texas, parle en ces termes des Pilules d'Ayer;

"Les Pilules d'Ayer sont la meilleure médecine que j'ai jamais essayée; et à mon avis on ne peut pas recommander de meilleur remède. J'en fais usage dans ma famille, je les recommande à mes amis et j'en prends moi-même depuis plus de vingt ans. A ma connaissance certaine, de nombreux cas des maladies ci-dessous ont été complètement

Guéris d'une manière permanente

par l'usage seul des Pilules d'Ayer: Frissons de trois jours, fièvre sourde, fièvre bilieuse, migraine, rhumatisme, dysenterie, dyspepsie, constipation, et rhumes violents. Je sais qu'un usage modéré des Pilules d'Ayer, continué pendant quelques jours ou quelques semaines, suivant la nature de la maladie amènera une complète guérison des affections que j'ai citées ci-dessus."

"Je vends des médecines depuis huit ans, et je puis dire en toute sûreté que les Pilules d'Ayer donnent de meilleurs résultats qu'aucune autre pilule que j'aie jamais vendue."—J. J. Perry, Spotsylvania C.H., Va.

Pilules d'Ayer
Préparées par le Dr J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass.
Chaque dose est efficace.

Suicide.

Chicago, 9 août—Une femme nommée May Hastings que l'on prétend être de Louisville, s'est tuée au Great Northern Hotel aujourd'hui avec de la morphine. Mme Hastings était une très belle femme et appartenait, dit-on, à une des meilleures familles de Louisville. On pense qu'elle s'est suicidée à la suite d'une querelle avec son fiancé.

Phénomène Electrique.

Creede, Col., 9 août—Pendant un violent orage qui a éclaté hier soir sur la ville, on a aperçu au milieu des éclairs, trois boules de feu de la grosseur des deux poings. Elles sont tombées simultanément sur le sol à une distance de 50 pieds chacune. En touchant le sol, elles ont éclaté au milieu de gerbes d'étincelles.

Incendie à Copenhague.

Copenhague, 9 août—Les chantiers de marine de Burmeister, Wain & Co. ont été détruits par un incendie. Le yacht du czar qui était en construction dans ces chantiers, a été endommagé.

Prédictions.

Mexico, 9 août—On est plein d'anxiété dans le voisinage des villes de Mexico et de Puebla, par suite des prédictions du fameux météorologiste Contreras qui annonce qu'entre demain et dimanche la région située autour du Popocatepetl, sera secouée par un tremblement de terre qui se renouvellera entre le 15 et le 18. Toutes les prédictions faites par Contreras, depuis deux ans, se sont réalisées.

Autre Incendie.

Un incendie qui a causé $900 de dommages a pris à Brandon, Miss. On pense que le feu a été mis par un incendiaire.

Fausse accusation.

Père—Monsieur vous êtes incapable d'une bonne action; vous êtes absolument sans principe; vous ignorez même la valeur du temps.

Fils—Pour ça, papa, vous faites erreur, et la preuve c'est qu'on m'en a donné une fois, et que j'ai si bien mis à profit le cadeau, que je lui dois la vie.

Père—Puis-je savoir quand ce phénomène est arrivé.

Fils—Pas plus tard que le mois dernier, quand j'étais dans l'ouest; on m'a donné vingt-quatre heures pour quitter la ville, et je vous assure que je n'ai pas perdu une seconde, au contraire.

On parle devant Z..... de la nouvelle horloge de Philadelphie, dont le cadran ne mesure pas moins de dix mètres de diamètre.

—A quoi, demande quelqu'un, peut bien servir une horloge d'une telle dimension?

—Parbleu! répond Z....., à justifier enfin l'expression jusqu'ici absurde: "Je vous ai attendu pendant une grande heure!"

Faux prétextes:

Bouleau.—Je suis désolé, je commence à croire que ma femme ne me dit pas la vérité.
Rouleau.—Pourquoi?
Bouleau.—Voilà cinq semaines qu'elle me dit qu'elle va retourner chez sa mère, et elle est encore à la maison.

La maman.—Qu'as-tu, Roby?
Roby.—J'ai tombé dans la cuvette.
La maman.—Allons donc! il n'y a pas d'eau dedans.
Roby.—Mais je pensais qu'il y en avait.

Sur les femmes.
Lui.—Que lis-tu?
Elle.—Un article sur les femmes. L'auteur reconnaît qu'elles ont beaucoup d'esprit.
Lui.—De contradiction.

Tout se compense.
Madame.—Tiens, ce pauvre Arthur vient de perdre sa femme après avoir perdu sa fortune.
Monsieur.—Il y a compensation à tout dans ce bas-monde.

Question de date:
—C'est étrange comme vous avez les cheveux blancs et la barbe noire.
—Ça n'est pas du tout étrange, mes cheveux ont vingt ans de plus que ma barbe.

Un tour de force.
Bouleau.—J'ai vu hier, un homme, qui cassait des pierres énormes avec son poing.
Rouleau.—Peh! J'ai vu mieux que cela, j'ai vu une femme arrêter un petit char avec son doigt.

Une paire de définitions:
Ordonnateur des pompes funèbres.—Chef de départ.
Ecole de l'adversité.—Ecole anormale.

Trop absorbant.
Fred.—Pourquoi n'a-t-on pas voulu laisser entrer ce vieux pochard de Bolsfort à la séance du Professeur Médium.
Charlie.—De peur qu'il absorbe tous les esprits.

Quel malheur!
Madame A (dont on n'a pas détaillé exactement la toilette).—Il y a longtemps que je savais que les journaux ne disaient pas la moitié de la vérité.
Editeur.—Vous croyez! Je le regrette en vérité; quand je pense que pas plus tard qu'hier, je lisais dans nos colonnes combien vous étiez jolie et aimable.

Madame Jinks.—Tâche donc, mon bon vieux, de prendre moins de cognac! Le médecin m'a dit que c'est très mauvais pour ton rhume.
Monsieur Jinks.—Mon rhume est passé; mais je ne sais pas; j'ai autre chose. Pour quelle maladie le médecin a-t-il dit que le cognac est bon!

Brigitte.—Y a-t-il des lettres pour moi?
Le maître de poste,—Quel nom, s'il vous plaît.
Brigitte.—Ah! bien! Jamais je ne croirai qu'il faut dire le nom!
Maître de poste.—Certainement, madame, il le faut.
Brigitte.—C'est bien dur à dire. C'est de Tom Dolan.

Les Inventions Bizarres.

Pendant que Gambetta essayait, à Tours et à Bordeaux, de tenir en échec les armées allemandes, une foule de citoyens dont le cerveau avait été ébranlé par tant de désastres accouraient apporter les moyens de détruire l'ennemi. Gens de tout âge, de tout sexe, de tous rangs croyaient avoir trouvé le remède à nos maux. On vit jusqu'à des généraux préconiser l'emploi des procédés les plus extraordinaires. Un de ces officiers généraux proposait même de doter l'armée entière de cuirasses de fer, pour la confection desquelles on aurait réquisitionné tous les forgerons, serruriers, etc.

Ce général, nommé B....., avait sérieusement fait adresser à Gambetta le plan suivant:

"J'ai des troupes d'enfants en nombre considérable, portant en sautoir une musette remplie de cendres. Les canonniers allemands laissent approcher sans méfiance ces enfants, qui leur lancent dans les yeux une poignée de cendres, les aveuglant si bien qu'ils ne peuvent plus s'opposer à l'enlèvement de leurs pièces par une troupe qu'ils ne voient pas venir."

Cette historiette, racontée par le général Thoumas dans ses Souvenirs, revient à la pensée à propos de l'invention de Turpin. Non que nous voulions prétendre que Turpin ait un projet saugrenu, puisque l'on ne peut dire encore de quoi il s'agit, mais parce que les inventeurs d'engins militaires sont à l'ordre du jour. On a beaucoup parlé d'eux depuis quelque temps, on a beaucoup parlé aussi de la commission des inventions intéressant les armées de terre et de mer, dont le siège est dans une dépendance de l'Hôtel des Invalides.

Pauvre Commission! On s'imagine volontiers qu'elle a uniquement affaire à des gens sérieux, présentant sérieusement de sérieux projets. On est loin de compte. Pour une proposition utile, que de folies sont exposées dans les cartons verts et sous la chemise ficelée des dossiers! On ne saurait imaginer la quantité de gens qui croient avoir trouvé les moyens de sauver la patrie et qui sollicitent une récompense nationale.

La moindre amélioration, à un vélocipède par exemple, est présentée comme une chose capitale. Nombre de mécaniciens ont imaginé de transformer ces machines en affûts. Un fusil est fixé sur le guidon, on se lance sur la route et pif! paf! l'ennemi est surpris et mis en déroute.

D'autres en sont pour les ballons. Montés dans une nacelle, ils se rendent au-dessus de l'armée ennemie et répandent en pluie bombes au picrate, obus à la mélinite et autres engins destructeurs. En théorie, cela est simple et séduisant, mais les inventeurs ignorent que les ballons ne peuvent encore être dirigés, que chaque obus jeté délestant l'aérostat, celui-ci fera en l'air des bonds inquiétants, enfin qu'il faudrait des centaines de ballons pour couvrir un espace étroit. De plus, il serait malaisé de ravitailler en munitions, même en appliquant l'idée ingénieuse d'un inventeur qui aurait de petits ballons courant le long d'un câble retenant le grand ballon au sol.

Par là monteraient aussi les balles pleines de poivre pour aveugler l'ennemi, ou remplies de phosphore pour le brûler.

Chaque jour une quinzaine d'inventeurs, dont la plupart ont des propositions de ce genre à adresser, viennent au boulevard Latour Maubourg exposer leurs projets. Si l'on pouvait fouiller dans les dossiers, on y trouverait de quoi défrayer pendant bien des années la verve des vaudevillistes.

Voulez vous quelques exemples? Il y a un brave homme qui, depuis plus d'un lustre, poursuit le ministre pour faire adopter un instrument auquel il a donné son nom agrémenté de la finale *rapide*. Le..... duranrapide, si vous voulez, résout tous les problèmes. C'est à la fois un canon merveilleux couvrant de ses projectiles une immense zone, un bateau capable de traverser les bras de mer. Il a d'autres avantages encore: l'inventeur affirme qu'avec le duranrapide on facilitera la "coupe des vêtements pour peintres, géomètres, architectes, dessinateurs, photographes et vitriers!" L'appareil peut être transformé en lit de camp, que chaque soldat porterait à sa giberne grâce à son poids léger "ne dépassant pas vingt kilos!"

M. Durand énumère d'autres qualités; c'est ainsi qu'on se servant du duranrapide les médecins pourront "amputer les cœurs blessés et sauver le reste du corps."

Et le monsieur qui a retrouvé le transmutation des métaux! Il avait fait cette belle découverte à Mexico; il a voulu en faire profiter la France. Il devait changer en or le vieille ferraille, ce qui aurait rudement aidé à débarrasser nos arsenaux. Mais le climat n'a rien valu et cet or reste une chimère.

Le mouvement perpétuel a fait naître des machines à la douzaine. Hélas aucune n'a veut fonctionner qu'une fois devant la Commission; il n'y a de perpétuel que le défilé des inventeurs de ces mirifiques inventions.

Voulez-vous avoir toujours de la bonne soupe? Prenez cette marmite portative; au-dessous est une lampe à esprit de vin, vous allumez la lampe, vous mettez du bœuf, de l'eau et des légumes au-dessus, et pendant l'étape la soupe cuira sur votre dos. En hiver c'est très pratique, comme vous voyez. Le Ministre est très coupable de n'avoir pas adopté ces marmites ambulantes.

Voici du baume pour les cors aux pieds, de la graisse d'armes, au ophicléide, des fusils, des canons, des voitures, des bateaux, que sais-je encore? tous de petits modèles en bois qui rappellent un peu la foire de Noël sur le boulevard, mais qu'on présente sérieusement comme des inventions destinées à transformer l'art de la guerre.

On ne se borne pas à apporter là-bas des choses tangibles; on envoie aussi des idées tactiques dont l'Ecole de guerre ne se doute point.

Voici l'embuscade mobile, formée de prolonges dissimulées sous le feuillage. On fait un carré de ces voitures, dans le carré on dissimule les troupes, le carré marche, les sentinelles ennemies crient bien: "Qui vive!" à cette forêt qui se ballade, mais on lui répond: "*Wer da!*" Alors elle se tait et "on la pend".

Il y a mieux: on dresse des mouches à piquer des mannequins revêtus d'uniformes prussiens.

Lorsque la guerre est déclarée on fait avaler à ces bestioles un philtre qui les rend charbonneuses. Elles sont ensuite enfermées dans des cages en toiles métalliques que l'on confie aux soldats d'avant-garde. Ceux-ci se cachent derrière des haies; quand l'ennemi arrive, on ouvre les cages, les mouches se ruent sur lui et l'on voit les envahisseurs mordre la poussière.

Les chiens de guerre ont excité bien des inventeurs, dit en terminant le *Petit Parisien*. Quelques-uns se bornent simplement à en faire des sentinelles. Mais d'autres transforment l'ami de l'homme en guerrier. Pendant la paix, on le dresse à mordre tout ce qui a casque à pointe ou plume de bersaglieri. Lorsque la guerre éclate on arme ces chiens. Les bull-dogs forment la caninerie de ligne; les caniches forment la caninerie légère. Chaque chien est armé de deux revolvers au-dessus de la tête, reliés à la mâchoire inférieure par un mécanisme particulier. L'ennemi arrive, on lâche les chiens sur lui, ils mordent; en mordant chaque chien fait manœuvrer l'appareil, le coup part, le soldat mordu est tué! En terrain ras, pour empêcher de découvrir la colonne canine, les toutous sont enduits d'une substance fumante qui les rend invisibles.

Chaque jour voit arriver à la Commission des inventions, des projets de ce genre. Et il ne faut pas paraître douter de leur valeur, il pourrait en cuire à l'incrédule. Le mieux est d'accueillir avec chaleur tous les auteurs de projets, d'autant plus que parmi tant de choses d'une parfaite ineptie il se trouve parfois une idée ingénieuse.

CE QU'ON NE VERRA JAMAIS.

Un cas de divorce qui ne sera pas "extraordinaire."

Un procès pour rupture de mariage qui ne sera pas "amusant."

Une tragédie qui ne sera pas "douloureuse" ou "horrible."

Un suicide qui n'est pas "triste."

Un scandale qui ne compromettra pas quelques membres de la haute société et qui ne sera pas "pétillant de révélations piquantes."

Un remède nouveau qui ne sera pas appelé à tuer ou à "faire des miracles."

La reproduction d'une pièce qui ne sera pas "un succès assuré" ou un vrai fiasco."

Une élection partielle qui, selon la politique du journal, ne sera pas "une grande victoire" ou "un succès moral."

Un meurtre qui ne sera pas une grosse affaire, avec des indices telles que la trouvaille d'un couteau, le soupçon sur d'une douzaine de personnes aux visages sinistres, et qui finira par rien.

Emile Zola membre de l'Académie.

Près de la Cinquantaine.—Comme le monde devient malhonnête. Jusqu'aux miroirs maintenant qui nous défigurent.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

Arrivée.	Départ.
LOUISVILLE AND NASHVILLE.	
No 2 Fast Ex..7:35 am	No 5 Fast Mail..7:40am
No 7 Coast Acc.8:55 am	No 4 Fast Ex...11:00 am
No 1 Lim. Ex. 5:00 pm	No 8 Coast Acc.3 25 pm
No 5 F's Mail.10:25pm	No 2 Lim. Ex...7:50 pm
ILLINOIS CENTRAL.	
No 21 Local Mail and Express..8:50pm	No 26, Local Mail and Express..7:00am
No 3. New Orleans Limited.....7:20pm	No 4, Chicago Limited.....11:30am
No 1. Fast Mail.8:30am	No 2, Fast Mail.6:00pm
No 33 Exc. dimanche.....8:25pm	No 34 Exc. dimanche.....7:45am
YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.	
No 5, Memphis and Kansas City Fast Train.....9:00am	No 6. Memphis and Kansas City Fast Train.....4:45pm
No 21, Vicksburg Express.....6:15 pm	Vicksburg Express.....8:10am
Baton Rouge accommodation.....10:00am	Baton Rouge accommodation.....3:30pm
QUEEN AND CRESCENT ROUTE.	
No 1 Limited.12.50 pm	No 2 Limited.. 3:30pm
No 3 Fast Mail.6:30 am	No 6.........8:30am
TEXAS AND PACIFIC.	
No 54, Cal. Ex.7:00 pm	No 53, Cal. Ex..8:15 am
No 52, Hot Springs & St-Louis Ex..6:50am	No 51, Hot Springs & St-Louis Ex..8:20pm
Local........10:05am	Local.........3.50pm
SOUTHERN PACIFIC COMPANY.	
San Antonio.....7:05pm	California Ex...9:10am
California Ex..10:55am	San Antonio.....5:20pm
EAST LOUISIANA RAIL ROAD. Dimanche et Mercredi.	
No 9.........7:20 pm	No 10.........8:20 am
Tous les jours, le dimanche excepté.	
No 7.........6:20 am	No 8.........4:20 pm
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.	
Pte-à-la-Hache....8:00 am	Pte-à-la-Hache..7:00am
" ....4:15 pm	" ....5:00 pm
Shell Beach......2:40pm	Shell Beach....10:00am
Dimanche.	
Pte-à-la-Hache...9:40 am	Pte-à-la-Hache & Shell Beach...7:15am
Shell Beach.....9:40 am	Pte-à-la-Hache & Shell Beach...4:40pm
Shell Beach & Pte-à-la-Hache. 7:00pm	Shell Beach.....5:00 am
NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R. Tous les jours.	
Alger.......10:00 am	Alger...........4:20 pm
Tous les jours excepté le dimanche	
Alger.......6:05 pm	Alger...........8:00 am
Dimanche seulement.	
Alger.......8:40 am	Alger...........8:00 am

NOUVELLES MARITIMES.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville, et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (Time-Ball) régi par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington, (75me méridien qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

E. A. ANDERSON,
Enseigne de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

This sub chart of average conditions for the month shows an area of high pressure near 25th parallel. There is also a low in the vicinity of Greenland. Between this high and this low there is also a general movement of the air from the United States towards Europe and the Arctic Region and occasional spiral circulations, viz, the cyclonic (against the sun), with low barometer, and the anti cyclonic (with the sun), with high barometer. Generally, to the eastward and in front of the cyclonic circulation, or the low, the weather is damp, the thermometer rising and the barometer falling, while to the eastward and in front of the anti-cyclonic, or high, it is dry, cooler, and the barometer rises.

Forecast for July.—Generally fair weather with moderate to fresh winds. Occasional moderate gales north of the 40th parallel. Beginning of the West Indies hurricane season during the latter part of the month. Frequent fog, as shown, from lon. 33° W. across the Grand Banks to the Nova Scotian and New England coasts. Icebergs in the vicinity of Belle Isle and to the eastward of Newfoundland with probably a few bergs as far south as the 43d parallel.

Review of June.—The weather over the North Atlantic during the month of June has been remarkably fine. On only a few days were gales reported and only four reports received recorded the force of wind as high as 10 at any time. North of the 40th parallel and west of the 35th meridian the winds were generally from the southwest, except from June 12 to June 17, when northeasterly and easterly winds prevailed. East of the 35th meridian and north of the 45th parallel the winds were generally fresh to strong from the west. In the central and southern part of the ocean the weather was pleasant and the winds light to moderate.

With the exception of the storm that crossed Newfoundland, June 7/8 the tracks plotted on the Chart this month are those of depressions rather than storm areas.

On June 1 a depression, 29 40 ins., was central near latitude 50° N., longitude 21° W. It moved about E N E'ly across the southern part of Ireland and into the North Sea on the following day. Moderate winds accompanied this depression, but a few squalls, force 7, were reported.

A similar depression from the southwest moved up the Irish Channel on the 4th and 5th. The winds were generally moderate to strong; least barometer, 29.63 ins.

On the 6th another depression moved from the west of France up the English Channel, as shown.

An area of low pressure appeared near Hatteras June 6, accompanied by fresh winds. On the 7th it was central near lat. 40° 30' N., lon. 65° 30' W., wind fresh to strong, barometer 29 63 ins. During the night the barometer fell to 29.52 ins. and near the center the winds increased to the strength of a whole gale. On the 9th veered to the southward of the storm track and westerly gales, force 9-10.

On the 7th a depression that had been over Newfoundland was central near lat. 50° N., lon. 38° W. Thence it moved NE'ly and disappeared on the 8th. One vessel reported highest force of wind 10.

On the 15th a depression moving NE'ly, crossed the 30th meridian near 51° N. It was accompanied by gales, force 7. On the 16th it disappeared toward Rockall.

During the month frequent fog was experienced from longitude 42°, between 43° N. and 48° N., across the Grand Banks to the coast. Occasional fog was reported by vessels from the Grand Banks to the English channel.

Several icebergs were sighted during June between lat. 42° 30' N. and lat. 49° N., and from 45° W. to 50° W. The greatest number and largest bergs were seen between longitude 49° W. and the coast of Newfoundland.

Charts Published, Canceled, and Extensively Corrected During the Month of June, 1894.

Charts Published.

1401. Pilot Chart of North Pacific Ocean, July, 1894.
1415. Pilot Chart of the Great Lakes.
1423. West Indies: Saint-Croix Island.
1427. British Columbia: West Coast of Vancouver Island. Nasparti and Ououkinsh Inlets.
1429. Brazil: Port Victoria and Espiritu Santo Bay.
1430. British Columbia. West Coast of Vancouver Island: Esperanza and Nuchalitz Inlets, with plan of Queen's Cove, Esperanza Inlet.
1431. British Columbia: Beaver Harbor and Alert Bay and Entrance of Nimpkish River.
1433. British Columbia: Suquash, Anchorage, Queen Charlotte Sound and Beaver Cove, Broughton Strait.
1438. British Columbia: Oyster and Telegraph Harbors, with plans of Osborn and Maple Bay.

Charts Canceled.

486. Brazil. Plan of Espiritu Santo Bay and Port of Victoria, by H. O. chart 1429.
23. South Atlantic Ocean: Sheet 1: from the equator to 65° south latitude, by H. O. charts 823, 823a, 1130 and 1132.
24. South Atlantic Ocean: Sheet 2, by H. O. charts 1131 and 1133.
374. Ten anchorages on coast of Venezuela, by B. A. charts 230, 394, 807, 509 and 510.
782. Coast of Italy: Taranto and Gallipoli Harbors by B. A. charts 204 and 1643.
994, 995, 1127, 1128 and 1129. Great Circle Sailing charts of the world, old edition, by Nos 1280, 1281, 1282, 1283 and 1284, respectively, new editions of the same.

Charts Extensively Corrected.

1270. Japan. Nangasaki Harbor and Approaches.
121. Kingsmill or Gilbert Islands: Makin or Pitt's Island and Tara-tara or Touching Island.
1283. Korea: Approaches to Chemulpho, with plan of Chemulpho anchorage.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur
VENDREDI, 10 AOUT 1894.

Grand Lake—LOUISE HARVEY, 4 9 a m
Bas du fleuve—GROVER CLEVELAND, 11 a m
Haut du fleuve—STELLA WILDS, à 12 m

BULLETIN MARITIME.

JEUDI, 9 AOUT 1894.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.
Steamship ang Texan, Bertie, Liverpool.
Steamship norv Albert Dumois, Hargen, Port Limon.
Steamship am Breakwater, Rivers, Livingston, via Bélize et Puerto Cortez.

ARRIVÉS.
Steamship esp El Rio, Quick, New York.
Steamship norv Bergenseren, Mortensen, Bocas del Toro.

BATEAUX A VAPEUR.
Genl H F Dovel, Quion, Haut du Fleuve.
Whisper, Campbell, Bayou Sara.
Towboat Oakland, Clark, St-Louis, avec 5 barges.

Arrivages de produits.

HAUT DU FLEUVE—par steamer Dovel—Fret assorti.
BAYOU SARA—par steamer Whisper—15 balles coton 145 barils sucre 90 barils mélasse 1159 sacs riz brut nouveau
ST-LOUIS—par towboat Oakland et barges—87,000 boisseaux blé en grenier

Reçu par les chemins de fer:
N. O. FORT JACKSON & GRAND ISLE—Fret assorti.
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RR.—Fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—Fret assorti.
N ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—Fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—2 balles coton
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD & YAZOO & MISSISSIPPI VALLEY RR—Fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC COMPANY—111 balles coton

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

Nom.	Destination	Mouillage
STEAMERS.		
Albert Dumois	Port Limon	1er dist. 15
Aranzas	Havane	Alger
Breakwater	Belize	3e dist. 30
Clinton	....	Alger
Electrician	Liverpool	Ple Tier
El Norte	New York	Alger
Eberfeld	Hambourg	1er dist. 27
European	Brême	4e dist. 43
Frontera	Mexique	1er dist. 13
Gambetta	Belize	1er dist. 15
Glendower	Brême	1er dist. 20
Gussie	Bluefields	Alger
Jos. Oteri, Jr	Honduras	1er dist. 20
New Orleans	New York	3e dist. 8
New York	Havane	Alger
Strabo	Liverpool	1er dist. 21
Tabasquena	En réparation	3e dist. 28
Texan	Liverpool	1er dist. 37
Wanderer	Laid up	3e dist. 30
Whitney	Havane	Alger
Yumuri	Santa Marta	1er dist. 15
NAVIRES.		
Gustav & Oscar	Brême	rue 1re
Heinrich	Brême	4e dist. 45
Magdaline	Brême	1er dist. 44
GOELETTES.		
Santo Oteri	Laid up	1er dist. 13
L. H. Dantzler	Pascagoula	6e dist

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.
Steamship Hudson, Kemble.........parti 4 août
Steamship El Rio, Quick..........parti 4 août
Steamship El Dorado, Percy.......parti 1er août
Steamship Juan Forgas, Lazaraga...expé 2 août

LIVERPOOL.
Steamship Darien, Wrake..........parti 26 juil
Steamship Astronomer, Wallace....parti 28 juil
Steamship Barbadian, Highton.....parti 30 juil
Steamship Mexican, Alexander.....parti 25 juil
Steamship Yucatan, Japha.........parti 7 juillet
Steamship Floridian, King........parti 24 juin
Steamship Architect, Thompson....parti 14 juin
Steamship Bernard Hall, Edwards..parti 16 mai
Steamship Nicaraguan, Wixder.....parti 18 juillet

BREME.
Steamship Nada, Perovich.........parti 16 juin

HAMBOURG.
Steamship Annie, Rose............parti 27 juil
Steamship Grassbrook, Burmeister parti 4 juillet

HAVRE.
Steamship Canaries, Darel........parti 22 juillet

CURAÇAO
Steamship Eastern Prince, Jones.parti 11 juillet

HAVANE.
Barque Josefina, Clas............partie 25 juil

BORDEAUX.
Steamship Canaries, Darel........parti 30 juil

GLASGOW.
Steamship Ace, Peel..............parti 2 août

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 43,262, Division D.—Washington J. Tracy vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Washington J. Tracy qui demeure en cette ville, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Puig, Esq., notaire public, à son bureau No 35 rue Carondelet, en cette ville, commençant LUNDI, le 20me jour d'août, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1894.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
18 juil—18—août 4 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 43,304—Division C—Rigely P. Randall vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par Rigely P. Randall à ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public, de cette ville, commençant le 27 août 1894, à 11 heures A. M., et qu'un inventaire de la propriété rendue par le dit insolvable soit pris par le dit notaire et que Joe Garidel et E Blanc soient nommés et dûment assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété à être inventoriée, et que Charles Rosen, Esq., avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents du dit insolvable; et que toutes procédures contre la personne et les biens de l'insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1894.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27 juil—27—août 14 27

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie & Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée & Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. & L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magasins et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseum.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magasins.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annunciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Franklin.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 15 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Gired.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Gired et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Gired.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stora, Française.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
512 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.

Scientific American Agency for
PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.
For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK.
Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the
Scientific American
Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., Publishers, 361 Broadway, New York City.

Scientific American Agency for
PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.
For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK.
Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the
Scientific American
Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., Publishers, 361 Broadway, New York City.

CHARTE
—DE LA—
Compagnie d'Assurances des Marchands
(Merchants' Insurance Company).

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Preot, Notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans), et ont déclaré que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation des corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY, son domicile est établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix neuf ans à partir de la présente date; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles, d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite "Merchants' Mutual Insurance Company," dûment remis et retournés à cette Compagnie; de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et en donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation; de modifier et d'amender son gré les dits règlements, d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires du Mutual Insurance Company," sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles, marchandises, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, autres, produits, marchandises, espèces, lingots, commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, la dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsque on y écrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair par le Conseil de Direction, dans l'achat de l'actif de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour chaque deux actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date et la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires et chacun desquels devra posséder par nom de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui sera convoquée par le bureau de la Compagnie dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les électeurs se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à faire les élections, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aura lieu dès que cela sera possible, après un avis de 10 jours préalable dans la Nouvelle-Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré, ou ladite compagnie pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoquée dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois-quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital, en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées, et en cas de mort ou de l'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, ou des commissaires, le commissaire restant, choisira parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bodenger avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rella A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dites articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.

(Original signé):
R. C. BOUCHER et autres.
JAS. GUYOL.
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio

Nouvelle-Orléans, Lne, 11 janvier 1893.
[Signé] GEO. GUINAULT,
Député Annotateur des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement ci-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public.
15 janv—5 fev 29